



Le club développement durable

des établissements et entreprises publics fête ses 10 ans

NOVEMBRE 2016



Moteur pour favoriser l'échange et la recherche créative des meilleures approches de la responsabilité sociétale des organisations (RSO), le club développement durable des établissements et entreprises publics (CDDEP), qui fête ses dix ans en 2016, est la première structure de coordination pour le développement durable dans le secteur public. Il est présidé par le délégué interministériel au développement durable, également commissaire général au développement durable.

Il a pour ambition de donner envie de « faire » et d'accélérer les démarches RSO, par le partage de bonnes pratiques entre des organismes et la production d'outils méthodologiques d'aide à la mise en œuvre de la RSO dans les organismes publics.

LES MEMBRES

Créé en 2006, le Club compte aujourd'hui 72 membres très diversifiés en taille, en missions et dans leurs statuts (cf liste p.3-4). Cette diversité est un puissant levier de réflexion collective quant aux enjeux des organismes publics au regard du développement durable.

L'OBJECTIF DU CLUB : LA MISE EN ŒUVRE DE STRATÉGIES DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE PAR LES ORGANISMES PUBLICS

En s'appuyant sur les méthodologies existantes et illustrées par des expérimentations remarquables menées dans le secteur public ou privé, le Club anime la réflexion sur des sujets transversaux répondant aux préoccupations des organismes publics, à savoir :

- L'identification et la hiérarchisation des enjeux de développement durable pour chacun des organismes publics ;
- La définition des programmes d'action et le déploiement de la stratégie de développement durable/RSO notamment sur le plan managérial ;

- La mise en place de procédures de suivi, d'évaluation et de reporting des démarches RSO mises en œuvre.

La responsabilité sociétale des organisations

Définition de la Commission européenne (octobre 2011) : « La RSO est la responsabilité des organisations vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société ».

Définition de la norme ISO 26 000 : « La RSO est la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent ».

Définition de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 : « La RSO est la contribution des organisations aux enjeux du développement durable ».

LA CHARTE D'ENGAGEMENT : UNE DÉMARCHÉ VOLONTAIRE

La charte de développement durable des établissements et entreprises publics est le fruit d'un travail collégial et l'expression de la volonté d'une démarche de progrès.

Les signataires s'engagent à entreprendre ou à poursuivre une démarche d'intégration de la responsabilité sociétale dans leur projet d'établissement, dans leurs pratiques de fonctionnement et dans leurs relations tant avec leurs partenaires qu'avec les autres acteurs des territoires sur lesquels ils sont implantés.

DEPUIS 10 ANS, LES ACTIVITÉS DU CLUB SONT NOMBREUSES

Depuis sa création, le Club poursuit ses activités en faveur de l'appropriation des concepts de développement durable et organise des échanges d'expériences et des débats avec des experts et des associations tout au long de l'année.

Charte développement durable des établissements publics et entreprises publiques

Les engagements

L'organisme signataire s'engage à :

- 1) mener une réflexion stratégique de développement durable permettant d'identifier ses propres enjeux, de les partager et de définir ses objectifs dans le champ de ses compétences spécifiques ;
- 2) traduire cette réflexion dans sa politique, ses projets, son management et sa façon de rendre compte, en impliquant le personnel et les différentes parties prenantes et intéressées ;
- 3) élaborer un document stratégique de développement durable, reprenant ces engagements et diffusé largement à l'intérieur comme à l'extérieur et à rendre compte des conséquences sociales et environnementales de ses activités dans son rapport annuel conformément à l'esprit de la loi NRE ;
- 4) élaborer et piloter, dans le cadre de son document stratégique, un plan d'actions permettant d'intégrer les principes de gouvernance et de mise en œuvre préalablement définis.



Les outils issus des travaux du Club se veulent opérationnels. La diversité des objectifs des membres du Club a conduit à mettre en place des groupes de travail destinés à répondre aux préoccupations spécifiques partagées. Ces travaux comprennent :

Les Séances plénières

Les membres du Club organisent à tour de rôle les séances plénières. C'est l'occasion, pour l'établissement hôte, de présenter la stratégie RSO et pour l'ensemble des membres du Club de rencontrer des experts sur des sujets qui seront traités ultérieurement en groupe de travail si besoin, et de diffuser les informations. C'est un lieu de débat, autour des actualités du développement durable, des avancées réalisées par les organismes publics en matière de RSO, des préconisations à formuler pour sensibiliser les acteurs publics au développement durable.

Les groupes de travail

« Pilotine » : ce groupe de travail, animé par la Banque de France, développe à horizon 2016 un guide méthodologique, adapté au secteur public, pour la mise

en place du reporting extra-financier dans les organismes publics.

« Externalités positives » : ce groupe de travail, co-animé par l'ONF et le CGEFI, a pour projet la réalisation d'un document qui permettrait à chaque organisme public d'identifier ce qui dans ses missions participe à la création de valeur sociétale.

« BEGES » (bilan d'émissions de gaz à effet de serre) : ce groupe de travail, animé par Pôle Emploi, s'intéresse à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de réduction des émissions de GES, adaptés aux caractéristiques des organismes publics.

« AGREE » (atelier sur la gestion et le recyclage des éléments scénographiques des expositions) : ce groupe co-animé par le musée du quai Branly et Universcience poursuit son projet de création de plate-forme d'échange.

Les rencontres de partage avec les pairs

Cet exercice permet à un établissement, sous l'œil bienveillant de trois autres membres du Club, de présenter en toute confidentialité sa stratégie RSO afin d'en diagnostiquer les forces et les faiblesses et d'identifier des

Le club développement durable des établissements et entreprises publics

axes de progrès et des bonnes pratiques mutualisables. C'est également pour l'établissement l'occasion de présenter les freins dans la mise en œuvre de sa démarche RSO et d'envisager les moyens d'y remédier grâce au dialogue avec ses pairs observateurs.

Les ateliers

Nombreux sont les membres du Club qui, au-delà des outils méthodologiques proposés, souhaitent également approfondir certaines thématiques pour lesquelles il leur paraît important d'avoir des conseils pratiques et ciblés, tels que l'achat public responsable.

C'est dans cette perspective que se sont mis en place les ateliers pratiques, lieux d'échanges d'expériences, de bonnes pratiques entre les membres sur un thème donné.

Les formations

Les membres du Club bénéficient des séances de formation de l'institut de formation de l'environnement et de l'institut de la gestion publique et du développement économique.



Le Club travaille de manière participative à la mise en place d'outils méthodologiques, sur la responsabilité sociale des organisations, liés au contexte spécifique des organismes publics.

Parmi les outils élaborés au sein du Club, on peut citer : le guide des « principes et lignes directrices de la responsabilité sociale des organismes publics », le guide « de l'organisme public « socio-responsable » (2011), ainsi que le guide « de mise en œuvre des principes et valeurs des organismes publics », le guide « du dialogue avec les parties prenantes » et le guide « des indicateurs de gouvernance en réponse aux enjeux du développement durable »(2013) issus des groupes de travail du Club.

Par ailleurs, le Club a développé en 2014 un outil web d'auto-évaluation nommé « EBEvie Établissements publics », permettant aux établissements publics d'évaluer leurs liens d'interdépendance avec la biodiversité.

Ces guides sont accessibles en ligne pour tout organisme public intéressé (<http://cddep.developpement-durable.gouv.fr>).

Reporting des organismes publics

L'article 226 de la loi du 12 juillet 2010 prévoit une obligation de reporting pour les organismes publics.

L'organisme concerné doit communiquer des informations en matière sociale et environnementale dans le rapport annuel du Conseil d'administration.

Animation du Club

L'animation du Club est confiée à la Délégation au développement durable dirigée par Isabelle Derville. Sylvie Didier-Perot, chargée de mission responsabilité sociale des organismes publics, est en charge de l'animation opérationnelle du Club.

LISTE DES ORGANISMES MEMBRES

- AAMP (Agence des aires marines protégées)
- AESN (Agence de l'eau Seine Normandie)
- ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)
- AFD (Agence française de développement)
- ANAP (Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux)
- ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs)
- ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)
- ANCV (Agence nationale pour les chèques-vacances)
- Banque de France
- Bergerie Nationale
- Bibliothèque Nationale de France
- BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières)
- Caisse des Dépôts
- CCI France
- CNAF (Caisse nationale des allocations familiales)
- Centre hospitalier universitaire de Brest
- Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile de France
- Centre des monuments nationaux

- CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment)
- Chambre de commerce et d'industrie de St Etienne
- Chambre des Métiers et de l'artisanat de Meurthe et Moselle
- CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement)
- CNIDEP (Centre national d'innovation pour le développement durable dans les petites entreprises)
- CIUP (Cité Internationale Universitaire de Paris)
- CNES (Centre national des études spatiales)
- CNRS (Centre national de la recherche scientifique)
- CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)
- CGE (Conférence des grandes écoles)
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Ecole des Mines de Saint Etienne
- EFS (Etablissement Français du Sang)
- ENIM (Etablissement national des invalides de la marine)
- EPD Clairvivre
- EPA Sénart
- EPA Seine Arche
- Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette
- EPFIF (Etablissement Public Foncier de la Région Ile-de-France)
- Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles
- La Française des Jeux
- France Télévisions
- Groupe La Poste
- IFCE (Institut français du cheval et de l'équitation)
- IFP Energies Nouvelles
- IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer)
- IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports et de l'aménagement des réseaux)
- IGN (Institut national de l'information géographique et forestière)
- INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques)
- INPES (Institut national de prévention et de l'éducation pour la santé)
- INRA (Institut national de recherche agronomique)
- IRD (Institut de recherche pour le développement)
- IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire)
- IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture)
- Musée du Louvre
- Musée du Quai Branly
- Musée national des arts asiatiques Guimet
- Muséum National d'Histoire Naturelle
- ONF (Office national des forêts)
- OPPIC (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture)
- Pôle Emploi
- Port autonome de Nantes Saint Nazaire
- RATP (Régie autonome des transports parisiens)
- Réseau de la formation pour adultes de l'Education nationale (réseau des GRETA d'Ile de France)
- SAGESS (Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité)
- SIAAP (syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne)
- SNCF
- SNCF Réseau
- UCANSS (Union des caisses nationales de sécurité sociale)
- UGAP (Union des groupements d'achats publics)
- Universcience
- Université de Franche-Comté
- Université Jean Monnet (Saint Etienne)
- VNF (Voies Navigables de France)

Directrice de la publication : Laurence Monnoyer-Smith, Commissaire général au développement durable
 Dépôt légal : novembre 2016
 ISSN : en cours

commissariat général au développement durable

Délégation au développement durable
 Bureau de la stratégie nationale du développement durable
 Tour Séquoia
 92055 La Défense cedex
 Courriel : clubddep@developpement-durable.gouv.fr

www.developpement-durable.gouv.fr

